



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

ONF

Question écrite n° 5672

Texte de la question

M. Jean-Michel Villaumé attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sur le devenir de l'Office national des forêts. Depuis 2008, les forestiers se mobilisent pour dénoncer une dérive souhaitée par l'ancien gouvernement, qui met en danger l'équilibre de nos forêts. Les dernières décisions gouvernementales entérinent la disparition progressive du service public forestier et précarisent le statut des agents de l'ONF. De plus, ces décisions ont été accompagnées par une diminution importante du budget de l'ONF qui témoigne d'un désengagement progressif de l'État. Ces différentes mesures ont entraîné la disparition de 28 sites, de 10 % de 700 emplois sur les cinq dernières années. Alors que les agents jouent un grand rôle dans l'équilibre environnemental de notre pays, il lui demande quelle est l'orientation que le Gouvernement souhaite donner au devenir de cette institution qu'est l'Office national des forêts.

Texte de la réponse

Le contrat d'objectifs et de performance (COP) de l'office national des forêts (ONF) pour la période 2012-2016, a été signé en octobre 2011 par l'État et l'ONF. Ce contrat a également été signé par la fédération nationale des communes forestières partenaire essentiel de l'ONF pour la gestion durable des forêts publiques. Il confirme les missions confiées par l'État à l'ONF pour une gestion durable et multifonctionnelle des forêts publiques et pour le développement de la filière bois en France. Ce COP implique des efforts partagés de tous les partenaires. L'État s'est pour sa part engagé à financer les missions d'intérêt général à coût complet et à maintenir le niveau du versement compensateur en complément des frais de garderie versés par les collectivités pour la gestion durable de leur forêt. Il s'est également engagé à verser une subvention d'équilibre. Les collectivités acquitteront pour leur part une nouvelle contribution par hectare de forêt gérée. L'ONF doit poursuivre ses gains de productivité. Ainsi, pour la période 2012-2016, les effectifs de l'établissement connaîtront une réduction de 1,5 % par an, ce qui est plus favorable que la mesure transversale de - 2,5 % annoncée par le Gouvernement. Les réductions d'effectifs prévues (- 693 postes jusqu'en 2016) rendent indispensable une adaptation du maillage territorial afin de fixer de manière durable le périmètre des unités territoriales en fonction des enjeux locaux. Ces évolutions sont conduites en étroite concertation avec l'ensemble des partenaires concernés. Les missions confiées par l'État à l'ONF dans ce contrat impliquent l'adhésion et l'engagement des personnels pour atteindre les objectifs contractualisés. Un audit socio-organisationnel vient d'être réalisé afin de mieux prendre en compte les attentes des personnels de l'office. Le ministre de l'agriculture de l'agroalimentaire et de la forêt a reçu le 23 octobre 2012, l'intersyndicale des personnels fonctionnaires de l'ONF, ainsi que les organisations syndicales représentant les ouvriers forestiers. Il a demandé la mise en place de groupes de travail au sein de l'établissement associant toutes les catégories de salariés, auxquels participeront les tutelles. L'objectif est de faire des propositions concernant la forêt publique qui seront versées au débat sur l'avenir de l'établissement au second trimestre 2013. Le Président de la République a confirmé son attachement aux principes du régime forestier et de la pérennité du service public assuré par l'ONF, opérateur public intervenant sur l'ensemble du territoire national. Pour préserver le modèle économique de l'établissement, il est nécessaire de lui permettre de dégager des ressources supplémentaires pour faire face à une conjoncture encore défavorable sur le marché du

bois. De même, les moyens d'une plus grande association des collectivités territoriales aux orientations et à la gestion de l'établissement devront être recherchés. L'objectif est de tracer des perspectives et un cadre stable et pérenne pour l'établissement, en offrant une visibilité à terme pour ses salariés.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Michel Villaumé](#)

Circonscription : Haute-Saône (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5672

Rubrique : Bois et forêts

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 octobre 2012](#), page 5292

Réponse publiée au JO le : [4 décembre 2012](#), page 7162